

PROJET DE LOI N° 110 AUTEUR: M. Lawrence S. Bergman, ministre du Revenu
 TITRE: Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés

- Présentation le: 2005-05-12 et des personnes morales et d'autres dispositions législatives

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le: —

Motion de report le: —

- Adoption du principe le: 2005-05-31

Étude détaillée à la CFP le 2005-06-02

- Dépôt du rapport de Commission le: 2005-06-03 AM (6)

Si amendement(s) en Commission: oui ☒ non ☐ Si amendement au titre: oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252: oui ☐ non ☒

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le: 2005-06-07

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés:

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257: oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2005-06-08

- Sanction du projet de loi le: 2005-06-17 (2005, c.14)

Motion de suspension des règles présentée le: —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 juin 2005



Étude détaillée du projet de loi n° 110,
*Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises
individuelles, des sociétés et des personnes morales
et d'autres dispositions législatives*
(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du jeudi 2 juin 2005

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 110, *Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives*. (Ordre de l'Assemblée, le 31 mai 2005)

Membres présents :

- M. Bergman (D'Arcy-McGee), ministre du Revenu
 - M. Bernier (Montmorency)
 - Mme Charest (Matane)
 - M. Gabias (Trois-Rivières)
 - M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu
 - M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
 - M. Paquet (Laval-des-Rapides)
 - M. Paquin (Saint-Jean), en remplacement de M. Hamad (Louis-Hébert)
-

La Commission se réunit à 15 h 02 sous la présidence de M. Paquin (Saint-Jean), président de séance.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bergman (D'Arcy-McGee) et M. Lelièvre (Gaspé) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 4 et 5 : Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Il est convenu d'étudier séparément les articles introduits par l'article 9.

Article 26.1 : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Lelièvre (Gaspé) dépose le document coté CFP-112 (Annexe II).

Le débat se poursuit.

L'article 26.1 est adopté.

Article 26.2 : Après débat, l'article 26.2 est adopté.

Article 26.3 : L'article 26.3 est adopté.

L'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Articles 12 et 13 : Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 15, amendé, est adopté.

Articles 16 et 17 : Les articles 16 et 17 sont adoptés.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Articles 19 à 21 : Les articles 19 à 21 sont adoptés.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Articles 23 à 25 : Les articles 23 à 25 sont adoptés.

Article 26 : Il est convenu d'étudier séparément les articles introduits par l'article 26.

Articles 57.1 et 57.2 : Les articles 57.1 et 57.2 sont adoptés.

Article 57.3 : Un débat s'engage.

À 16 h 48, après une suspension de 8 minutes, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

L'article 57.3 est adopté.

Articles 57.4 à 57.7 : Les articles 57.4 à 57.7 sont adoptés.

L'article 26 est adopté.

Articles 27 à 30 : Les articles 27 à 30 sont adoptés.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté.

Articles 33 à 36 : Les articles 33 à 36 sont adoptés.

Article 37 : Il est proposé d'étudier séparément chacun des articles introduits par l'article 37.

Article 73.2 : Après débat, l'article 73.2 est adopté.

Article 73.3 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 73.3, amendé, est adopté.

Avec la permission de M. le président, M. Bergman (D'Arcy-McGee) dépose le document coté CFP-113 et CFP-114 (annexe II).

Article 73.4 : L'article 73.4 est adopté.

L'article 37, amendé, est adopté.

Articles 38 et 39 : Les articles 38 et 39 sont adoptés.

Article 40 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 40, amendé, est adopté.

Article 41 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 41, amendé, est adopté.

Articles 42 à 46 : Les articles 42 à 46 sont adoptés.

Article 47 : Après débat, l'article 47 est adopté.

Articles 48 à 55 : Les articles 48 à 55 sont adoptés.

Article 56 : Après débat, l'article 56 est adopté.

Article 57 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 57, amendé, est adopté.

Articles 58 et 59 : Les articles 58 et 59 sont adoptés.

Article 60 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 60, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 110 : Le texte du projet de loi n° 110, *Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives*, amendé, est adopté.

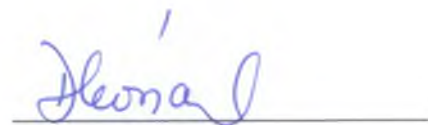
REMARQUES FINALES

M. Lelièvre (Gaspé) et M. Bergman (D'Arcy-McGee) formulent des remarques finales.

À 18 h 04, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Denise Léonard



Rosaire Bertrand

Québec, le 2 juin 2005

ANNEXE I

Amendements adoptés

AM I
(art. 15)

PROJET DE LOI N° 110

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES
INDIVIDUELLES, DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNES MORALES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

AMENDEMENT

ARTICLE 15 (33)

Insérer, dans la dernière ligne du deuxième alinéa de l'article 33 proposé par l'article 15 du projet de loi et après le mot « document », les mots « qui est ».

adopté
R

PROJET DE LOI N° 110

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES
INDIVIDUELLES, DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNES MORALES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

AMENDEMENT

ARTICLE 37 (73.3)

Remplacer, dans la première ligne du quatrième alinéa de l'article 73.3 proposé par l'article 37 du projet de loi, le mot « ère » par le mot « être ».

adopté
M

PROJET DE LOI N° 110

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES
INDIVIDUELLES, DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNES MORALES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

AMENDEMENT

ARTICLE 40 (98)

Ajouter, à la fin du deuxième alinéa de l'article 98 que le paragraphe 2° de l'article 40 du projet de loi remplace, les mots « ainsi que les droits à payer pour qu'un document produit soit, sur demande, traité de façon prioritaire. ».

adopté


PROJET DE LOI N° 110

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES
INDIVIDUELLES, DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNES MORALES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

AMENDEMENT

ARTICLE 41 (101)

Remplacer, dans le paragraphe 3° de l'article 41 du projet de loi, les mots « qu'il soit réputé » par les mots « qu'il ne soit réputé ».

adopté
h

PROJET DE LOI N° 110

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES
INDIVIDUELLES, DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNES MORALES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

AMENDEMENT

ARTICLE 57

Remplacer, dans la dernière ligne du premier alinéa de l'article 57 du projet de loi, le mot « depuis » par le mot « avant ».

adopté
M

PROJET DE LOI N° 110

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES
INDIVIDUELLES, DES SOCIÉTÉS ET DES PERSONNES MORALES
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

AMENDEMENT

ARTICLE 60

Supprimer, dans les deuxième, troisième et quatrième lignes de l'article 60 du projet de loi, ce qui suit: « de l'article 35 et du paragraphe 2° de l'article 54 qui entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2005, de celles ».

Adopté
ll

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- | | |
|--|---------|
| Chambre des notaires du Québec. [Mémoire sur le projet de loi n° 110, <i>Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives</i> , transmis par la Chambre des notaires du Québec]. Mai 2005. 12 pages. Déposé le 2 juin 2005. | CFP-112 |
| Commission d'accès à l'information. [Avis de la Commission sur l'article 37 du projet de loi n° 110, <i>Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives</i>]. 3 mai 2005. 2 pages. Déposé le 2 juin 2005. | CFP-113 |
| Commission d'accès à l'information. [Avis de la Commission sur l'article 37 du projet de loi n° 110, <i>Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives</i>]. 9 mai 2005. 2 pages. Déposé le 2 juin 2005. | CFP-114 |

